

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pierre Nicollier, Céline Zuber-Roy, Pierre Conne, Jacques Apothéloz, Jacques Béné, Rolin Wavre, François Wolfisberg, Fabienne Monbaron, Alexis Barbey, Alexandre de Senarclens, Philippe Morel, Francine de Planta, Vincent Subilia, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Patricia Bidaux, Anne Marie von Arx-Vernon, Delphine Bachmann, Jean-Luc Forni, Souheil Sayegh, Vincent Maitre

Date de dépôt : 23 septembre 2019

Proposition de motion

Santé : pour une numérisation des communications

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la transmission de documents numériques sécurisés est un gage de qualité, d'économicité et de protection de l'environnement ;
- que le canton de Genève se veut à la pointe, au niveau national, en termes de cybersanté, et est doté d'outils cryptés pour la transmission de données ;
- que, malgré les points susmentionnés, plus de 1 million de pages sont faxées et plus de 2,2 millions de courriers papier sont émis par an seulement par les HUG pour un coût de plusieurs millions de francs,

invite le Conseil d'Etat

à adapter la réglementation pour que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées dans les 12 mois qui suivent l'adoption de cette motion.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le monde de la santé est exposé à la 4^e révolution industrielle. La Confédération a défini des objectifs pour améliorer le partage d'information entre professionnels de la santé dans les hôpitaux, cliniques et EMS. De son côté, le canton de Genève est un leader dans l'association intercantonale CARA dont le but est de poursuivre et d'étendre la mise en place du dossier électronique du patient (DEP) au niveau romand. Il mise d'ailleurs depuis de nombreuses années sur la communication numérique pour améliorer la qualité du système de santé, ayant, depuis près de vingt ans, développé la première plateforme de dossier électronique du patient partagé en Suisse, en ligne avec les règles de protection des données et la stratégie nationale de cybersanté.

Au sein des Hôpitaux universitaires de Genève, les échanges numériques sont une priorité avec, par exemple, la mise en place du portail « myHUG » permettant un échange sécurisé avec des professionnels à l'extérieur de l'institution. Selon la réponse du Conseil d'Etat à la Q 3813, les HUG ont d'ailleurs en projet de mise en place, avec les médecins du canton de Genève, d'une messagerie cryptée via la solution de la communauté HIN (Health Info Net). Cette messagerie est déjà active dans les hôpitaux à Genève et en Suisse ainsi qu'à l'IMAD.

Néanmoins, nous comptons malheureusement encore plus de 55 000 lettres envoyées par an par l'IMAD, plus de 1 million de pages faxées par an par les HUG, plus de 2,2 millions de courriers émis par an par les HUG, tous destinataires confondus, et le volume de courriers émis est en augmentation constante depuis plusieurs années.

Pour l'IMAD, les coûts relatifs à l'envoi des courriers postaux et des fax sont de plus de 60 000 francs/an. Pour les HUG, le coût total annuel des fax émis est d'environ 100 000 francs et des courriers de plus de 2 millions.

Pour accélérer la transformation numérique tant pour des questions de rapidité, d'efficacité, de sécurité et de coût que d'environnement, nous vous remercions de bien vouloir accueillir cette proposition positivement.